



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mardi 24 avril 2018 à 20H30

Compte -Rendu

Présents : Séverac d'Aveyron : M. Camille GALIBERT, M. Jérôme de LESCURE, Mme Mélanie BRUNET, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, Mme Marie-Claire COUDERC, Mme Florence RAYNAL, M. Christian DELMAS, Mme Thérèse CASAGRANDE, **Laissac Séverac l'église** : M. David MINERVA, Mme Danielle BOURREL, M. Yves KLEIN, Mme Françoise RIGAL, **Palmas d'Aveyron** : M. Jean-Paul PEYRAC, M. Paul REDON, **Gaillac d'Aveyron** : M. Michel MERCADIER, **Vimenet** : Mme Nathalie RICARD, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : M. Marc BORIES, M. Jean-Louis NIEL, M. Patrick BLANC, **Castelnau de Mandailles** : M. Jean BOYER, **Sainte Eulalie d'Olt** : M. Raymond AUGUY, **Pierrefiche** : M. Gérard MAJOREL, **Prades d'Aubrac** : M. Roger AUGUY, **Campagnac** : Mme Eliane LABEAUME, **La Capelle Bonance** : M. Jean-Louis SANNIE, **Saint Martin de Lenne** : M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt** : M. Alain VIOULAC.

Pouvoirs :

M. Raymond GUITARD a donné pouvoir à Mme Florence RAYNAL
Mme Georgette LACOSTE a donné pouvoir à Mme Mélanie BRUNET
M. Jean-François VIDAL a donné pouvoir à M. David MINERVA
Mme Odette LAGARRIGUE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre NIEL
M. Michel BAYOL a donné pouvoir à M. Marc BORIES
Mme Christine VERLAGUET a donné pouvoir à M. Roger AUGUY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BOURREL

Monsieur le Président propose d'ajouter les points suivants : complément à la subvention du Festival « Cap Mômes » et subvention au Festival de Musique en Vallée d'Olt.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 avril 2018

Il convient de rectifier sur le compte rendu de la réunion du 13 avril dernier que le prix de vente pour la ZAE du Pla d'Aveyron est de 13 € HT du m2 et non de 15 € HT.

Détermination du territoire de contractualisation dans le cadre du Contrat Régional Unique (CRU)

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Régional Unique est un contrat au travers duquel la Région mobilise des financements pour les projets portés par les collectivités locales et les EPCI . Le Département est également signataire.

Ce contrat court pour la période 2018-2021.

La difficulté de cette contractualisation pour notre territoire a été de trouver une articulation avec les différentes structures intercommunales présentes sur notre territoire et porteuses de ces contrats (ou associées): Le PETR du Haut Rouergue, le PNR des Grands Causses, le PNR de l'Aubrac.

Des réunions d'échange ont eu lieu.

Il en ressort les propositions suivantes :

-Le PETR du Haut Rouergue est porteur et signataire d'un contrat à l'échelle de son territoire (CC des Causses à l'Aubrac et CC Bozouls comtal Lot et Truyère).

-Concernant la partie Est de la CC des Causses à l'Aubrac (secteur Lot et Serre et Sévérac d'Aveyron) : Le PNR des Grands Causses serait cosignataire du contrat régional unique porté par le PETR du Haut Rouergue et le PETR pourrait être co-signataire du contrat porté par le PNR Grands Causses sur la partie. L'animation et le pilotage des dossiers sur les communes bénéficiant d'un « double contrat » fera l'objet d'un accord opérationnel en fonction du maître d'ouvrage et/ou du thème du dossier.

-Concernant la partie « Nord » de la Communauté de Communes, le Contrat Régional Unique porté par le PETR du Haut Rouergue serait élargi à la partie aveyronnaise du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR Aubrac. Le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR de l'Aubrac serait dès lors cosignataire de ce contrat. Une convention serait signée entre ces deux structures pour la répartition de l'animation du contrat, l'assistance technique auprès des porteurs de projets.

Le Bureau réuni le 17 avril a émis un avis favorable.

Le Conseil adopte à l'unanimité ces dispositions.

Appel à projet Massif Central 2014-2020 - « Relever le défi démographique » - mise en place d'une politique d'accueil sur le territoire.

Monsieur le Président expose qu'à l'échelle du PETR du Haut Rouergue le diagnostic démographique révèle une progression de la population jusqu'en 2009 puis une stagnation dès 2010.

Les zones rurales du Massif Central n'échappent pas à ce phénomène. Certains sont en décroissances.

Le constat est qu'aujourd'hui le solde naturel du Massif Central est négatif, par contre son solde migratoire est lui positif, **ce qui signe le souhait de certaines populations à venir vivre sur nos territoires.**

En réponse, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a lancé en fin d'année 2017 un appel à projet visant à accompagner des territoires qui mettent en œuvre une stratégie globale d'attractivité territoriale pour accueillir ces populations et de reconquête démographique.

Les territoires éligibles sont ceux qui ont soit déjà une certaine maturité sur le sujet soit ceux dont les projets sont en rapport avec l'attractivité et qui en font une priorité, comme cela est le cas pour la communauté. Les EPCI et les PETR peuvent répondre à l'appel à projet.

Sont financées les dépenses telles que : frais de personnel, frais de structures / frais de déplacements et petites dépenses matérielles et immatérielles, frais liés aux 4 axes d'intervention « accueil », frais d'études, dépenses visant l'évaluation.

Le projet porté par le PETR pour le compte des deux intercommunalités membres consisterait en la mise en place d'une politique d'accueil assise sur les forces locales, organisées et mises en réseau, nécessitant le recrutement d'un développeur local pour une période de 3 ans et induisant des dépenses de communication, d'études, d'actions d'accueil et d'évaluation.

Le montant de cette action est estimé à 181 442€ pour lequel on peut espérer obtenir un financement de 70%. Resterait à charge 54 426 € à répartir sur 3 ans entre les deux Communautés de Communes membres du PETR. Soit environ 0.50 € / an et par habitant sur 3 ans.

Parallèlement, le Parc Naturel Régional des Grands Causses dont le périmètre est en parti conjoint avec celui du PETR du Haut Rouergue pour six communes de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac s'est également saisi de cette thématique avec la création d'une cellule d'accueil des nouveaux arrivants dans le cadre de cet appel à projet Massif Central (délibération du 07/12/2017 du PNR).

La partie « Est » de la Communauté de Communes serait couverte par deux appels à projets.

M. Sébastien CROS rappelle que la Communauté de Communes doit recruter un développeur économique et s'interroge sur l'intérêt de mettre en œuvre cette politique d'accueil dans le cadre de cet appel à projets. Il pourrait y avoir doublon.

M. le Président précise que le recrutement d'une personne ressource par le PETR, via ce programme « Massif Central », permettra de développer l'attractivité « au sens large » en direction des familles, de l'emploi, des services, de l'habitat...en associant notamment l'ensemble des partenaires institutionnels (CAF, Département, pôle emploi....). Le développeur économique participera à cette dynamique globale sur les volets économie, tourisme.

Le Bureau réuni le 17 avril a émis un avis favorable sur cet appel à projets.

Le Conseil de communauté l'approuve à l'unanimité et désigne M. le Président comme représentant de la communauté de communes pour cette opération.

Création d'emplois

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'organisation administrative et technique des services de la communauté de communes, il est proposé la création des emplois suivants :

1. **Adjoint administratif C1** pour le recrutement **d'un Assistant de prévention / Accueil** qui sera chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Cette mission représentera 50% du temps de travail. Les 50% restants seront consacrés à du temps d'accueil pour soulager l'agent en place dont les missions évoluent (comptabilité, communication, RH...).

Toutefois, l'assistant de prévention devra de sa prise de poste jusqu'à la fin de l'année se consacrer à 100% à sa mission d'évaluation des risques et proposer des mesures correctives.

Aussi un emploi pour accroissement temporaire d'activité serait créé jusqu'à la fin de l'année à temps complet pour assurer ces fonctions d'accueil.

2. Adjoint administratif C1

Le contrat à durée déterminée de l'agent d'accueil de la Communauté en poste depuis près d'un an arrive à son terme au 30 juin 2018.

Au vu de ses compétences, de son travail de qualité et des nouveaux besoins identifiés sur la collectivité, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif C1 temps plein sur lequel cet agent sera nommée stagiaire de la fonction publique territoriale.

3. Adjoint technique C1.

Le contrat à durée déterminée de l'agent qui effectue le ménage de la Maison médicale de St Laurent d'Olt à hauteur de 8,5H hebdomadaire arrive à son terme au 30 juin 2018. Il convient de créer un emploi d'Adjoint technique C1 afin de le nommer stagiaire de la fonction publique territoriale.

4. Adjoint Technique C1 « Polyvalent ».

L'agent transféré, en CDD en début d'année, de la commune de Sévérac d'Aveyron effectue l'entretien du gymnase de Sévérac (autolaveuse). De par sa polyvalence, il sera amené intervenir pour des travaux divers d'entretien et de réparation (menuiserie, plomberie, électricité, maintenance...). Il interviendra également pour le nettoyage de la piscine de Sévérac d'Aveyron (vestiaires, plages ...).

Son contrat arrive à échéance. Il convient donc d'ouvrir un poste d'adjoint technique C1 à hauteur de 16H hebdomadaires sur lequel il sera également nommé stagiaire de la FPT.

La commission « RH » et les membres du Bureau sont favorables à ces créations et évolutions d'emplois.

Le Conseil de Communauté de Communes valide à l'unanimité, point après point, l'ensemble de ce dispositif.

Conventions de mises à dispositions de personnel avec les communes

Monsieur le Président rappelle que l'organisation des pôles techniques se poursuit avec l'acquisition et le projet de construction de bâtiments, le recrutement d'agents, l'acquisition de matériel.

Elle n'est cependant pas encore aboutie.

La communauté de communes doit donc faire appel à des agents communaux pour l'épauler dans ces tâches (voirie, entretien des installations sportives, agent d'accueil piscine...).

Suite à la réunion du Bureau du 17 avril 2018, il est proposé d'autoriser M. le Président à signer avec les communes du territoire les conventions de mise à disposition des agents communaux.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer ces conventions.

Intégration des membres de Laissac Sévérac l'Eglise au sein des commissions communautaires

Monsieur le Président expose que suite aux élections municipales de Laissac Sévérac l'Eglise, les personnes suivantes souhaitent intégrer les différentes commissions communautaires :

-La Conférence du Territoire : David MINERVA, Jean François VIDAL

-Administration Générale, RH, fonctions supports : David MINERVA, Emile LAYRAL

Vie scolaire et périscolaire : Françoise FOUET, Françoise RIGAL

Prospectives sur les compétences et schéma de mutualisation : David MINERVA, Christophe TRUCHETTO, Jean-François VIDAL

Equipements sportifs : Mireille GALTIER, David MINERVA, Florence ROUS

Voirie et Réseaux Secs : Yves KLEIN, Emile LAYRAL, Jean-François VIDAL

Travaux : Fernand DA SILVA, Yves KLEIN, Thierry PEYRAC,
Finances : David MINERVA, Olivier VALENTIN, Jean François VIDAL
Tourisme : Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Véronique VANACHTER
Services à la population et Vie Associative : Danièle BOURREL, Françoise RIGAL, Aline TORDEUX
Habitat et Cadre de Vie : Claire AYRAL, Véronique VANACHTER
Communication : Danièle BOURREL, Mireille GALTIER
Collecte et traitement des déchets : Yves KLEIN, Véronique VANACHTER, Jean François VIDAL
Culture et Patrimoine : Françoise FOUET, Françoise RIGAL, Aline TORDEUX
Eaux et Assainissement : David MINERVA, Emile LAYRAL, Jean-François VIDAL
Développement économique : Fernand DA SILVA, Philippe LIBOUREL, Jean Louis PUEL
Transition énergétique : Yves KLEIN, David MINERVA, Jean-François VIDAL
Etant précisé que cette liste respecte bien les conditions de mise en place des commissions prise par le Conseil Communautaire le 27 février 2017 :
-3 sièges maximum par commission pour la commune de Laissac Sévérac l'Eglise
-Les sièges sont occupés en priorité par des Conseillers Communautaires. Les sièges laissés peuvent être occupés par des conseillers municipaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette liste de membres.

Désignations de membres au sein de structures

Suite aux élections municipales de Laissac Sévérac l'Eglise, le conseil de communauté de communes désigne les membres suivants :

- 1- **Au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur** : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Les anciens élus sont reconduits à savoir : Titulaire : Yves KLEIN. Ancien suppléant : David Minerva
- 2- **Au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)** :
Désignation d'un membre titulaire au Comité Syndical : Monsieur Yves KLEIN est reconduit parmi les 3 membres représentant la CCCCA.
Désignation d'un élu communal référent au SMBV2A pour Laissac Sévérac L'église. M. David MINERVA est reconduit dans cette fonction.
- 3- **Au PETR DU HAUT ROUERGUE** : M. David MINERVA est désigné pour occuper le siège vacant.
- 4- **A l'Espace Emploi Formation** : Mme Danièle BOURREL est désignée pour occuper le siège vacant.

Validation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant à Viaur.

Monsieur le Président expose que le syndicat mixte du bassin versant du Viaur s'est prononcé favorablement à l'extension de son périmètre lors de son Conseil Syndical du 16 mars dernier.
Le périmètre de travail de ce Syndicat sera ainsi identique au périmètre du bassin hydrographique du Viaur (condition à une labélisation EPAGE).

En complément de la délibération prise en janvier dernier sur la demande d'extension du périmètre d'adhésion au syndicat mixte du bassin versant du Viaur, Monsieur le Président propose au Conseil de communauté de communes :

- d'accepter l'adhésion des Communautés de Communes Val 81 et Comtal Lot Truyère au SMBV Viaur pour la

partie de leur territoire concernée par le bassin hydrographique Viaur,

- d'accepter l'extension du périmètre d'adhésion des Communautés de Communes Grand Villefranchois, des Causses à l'Aubrac, de Muse et Raspes et Pays Ségali au SMBV Viaur pour la partie de leur territoire concerné par le bassin hydrographique Viaur,
- d'autoriser le Président à demander au Préfet de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne, de bien vouloir arrêter, par décision conjointe, la décision d'admission des secteurs visés ci-avant dans le périmètre du syndicat,
- d'autoriser le Président à notifier la présente délibération au Président du SMBV Viaur, au Préfet de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne,
- d'autoriser le Président à prendre toutes mesures et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette décision du conseil communautaire

Les membres du Bureau se sont positionnés favorablement sur cette extension de périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

Le Conseil de communauté de communes valide à l'unanimité cette extension dans les conditions présentées.

Projet de conventions « Relais Information Jeunesse »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes détient la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire et plus précisément « mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ».

A ce titre, elle délègue les actions correspondantes à des associations locales via des conventions : Centre Social du Pays d'Olt, Centre social du Laissagais et l'association Familles Rurales du Sévérageais.

Ces 3 structures pourraient également être cosignataires avec la communauté de communes des conventions de labellisation des Relais Information Jeunesse avec le RIJ de Villefranche sur les thèmes suivants :

- Aider les jeunes dans leurs premières démarches pour **entrer dans le monde du travail** ;
- Accompagner les jeunes dans leur connaissance de l'organisation administrative, des **droits sociaux spécifiques**, et dans leurs premières démarches administratives ;
- Informer les jeunes sur les métiers, les formations, les perspectives économiques locales afin de faciliter leurs **choix d'orientation** ;
- Faciliter la décohabitation avec les parents en offrant des informations et des services pour **se loger**, et gérer correctement un petit budget ;
- Encourager l'engagement des jeunes, leur inscription dans une démarche citoyenne, et les accompagner dans la recherche d'information pour leurs projets ;
- Aider les jeunes à réaliser leurs projets de **mobilité**, en particulier à l'international, en leur proposant une mise en relation avec les acteurs spécialisés, et en les accompagnant dans leurs projets.

Les coûts de labellisation des 3 structures soit 420 € au total seraient à la charge de la communauté de communes.

Les élus de la commission et les membres du Bureau sont favorables à la signature de ces conventions et à la prise en charge des frais d'adhésion.

Le Conseil de Communauté valide à l'unanimité ce dispositif et autorise M. le Président à signer ces conventions.

Projet scientifique, culturel, éducatif et social du territoire

Monsieur Roger AUGUY et Monsieur le Président précisent que le Projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) pour un établissement de lecture publique doit être élaboré préalablement à l'obtention de financements pour la réalisation de projets de médiathèques, bibliothèques.

Ce projet définit l'organisation de la « lecture publique » sur le territoire des Causses à l'Aubrac ainsi que les engagements des Communes et de la Communauté de Communes.

Ce projet de PSCES vient d'être finalisé par la commission « Culture », il comprend :

-une présentation du territoire (superficie, population...).

-un état des lieux de la lecture publique sur les territoires des Causses à l'Aubrac : 16 points de lecture ou dépôts et 3 bibliothèques de niveau 3.

Cet état des lieux met en exergue les éléments suivants : une vétusté des locaux, une baisse de l'implication des bénévoles et donc des horaires d'ouverture, un manque d'animation dans certains points lectures, le faible renouvellement des collections...

Ce réseau de lecture publique est une réponse aux problématiques de notre territoire. Il présente plusieurs avantages :

-une meilleure offre de services à la population du territoire (plus grands choix de livres, rotation du catalogue...)

-un maillage dynamique : des équipements complémentaires, une mutualisation des compétences et échanges de bonnes pratiques.

- une mutualisation des moyens financiers (acquisition de collections, animateur réseau, formations, navette...

Les moyens à mettre pour développer ce réseau et plus largement ce projet scientifique, culturel éducatif et social du territoire sont les suivants :

Moyens existants	Moyens à déployer (principaux)
<p>Un agent de la CCCA référent du réseau ayant pour mission l'élaboration du PSCES, animation du réseau, aide technique...</p>	<p>En communauté :</p> <p>Acquisition de matériel informatique et d'un logiciel permettant la gestion de la carte unique et la consultation d'un catalogue en ligne.</p> <p>Acquisition d'un véhicule (subventionné à 50%) pour les navettes</p> <p>Définition d'une politique documentaire (transferts des fonds à la CCCA + budget acquisition unique...)</p> <p>Réalisation de 180 m2 de réseau intercommunal (médiathèque) dans le bâtiment multi-Services de Laissac Sévérac L'Eglise.</p>
	<p>En communes :</p> <p>Création de bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - St Laurent sur 150 m2 - St Geniez sur 250 m2 - Sévérac d'Aveyron sur 300 m2 - Laissac Sévérac L'Eglise : 220m2 dans le bâtiment communautaire multiservices (complémentaires aux 180 m2 de réseau intercommunal (Cf. SUPRA))

La validation de ce projet est indispensable pour l'obtention des aides publiques nécessaires au développement de ces actions et à la réalisation de ces investissements (DRAC notamment).

Le Bureau réunit le 17 avril s'est positionné favorablement.

Le conseil de communauté de communes valide ce projet à l'unanimité.

Délégué à la protection des données

Monsieur le Président expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Le SMICA propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel. Il s'engage à la mettre à disposition des communes et EPCI qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

La communauté de communes ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de protection des données.

Aussi, Monsieur le Président propose de confier cette prestation au SMICA. Le Bureau ayant émis un avis favorable sur cette question.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de s'adjoindre les services du SMICA pour répondre à cette obligation.

PROJET DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC AVEYRON INITIATIVE

M. Camille GALIBERT rappelle qu'Aveyron Initiative accueille, accompagne et conseille les porteurs de projet dans leur démarche financière. Cette association octroie également des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie aux créateurs ou repreneurs d'entreprises sur l'ensemble du territoire de l'Aveyron.

Le bilan d'actions de 2015 à 2017 sur notre territoire est le suivant :

- 44 entrepreneurs accompagnés
- 350 000 € de prêt d'honneur à taux 0
- Plus de 130 emplois créés ou maintenus

Les conventions de partenariat avec Aveyron Initiative sont arrivées à échéance. Il est proposé de renouveler ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention d'une durée de 3 ans à compter de 2018.

En contrepartie, la communauté de communes s'engage à verser annuellement une participation à Aveyron Initiative de 0,40 €/habitant (0,50 € par habitant jusqu'à présent). Pour l'année 2018 la participation à AI s'élèverait à 6047,20 €.

La Commission « Développement Economique réunie le 15 mars a validé cette proposition ainsi que les membres du Bureau.

Le conseil adopte à l'unanimité cette convention.

Mise à disposition des bassins des piscines intercommunales aux maîtres nageurs sauveteurs

Monsieur le Président expose qu'en dehors des horaires d'ouverture au public, aux scolaires.... les maîtres nageurs dispensent souvent des cours de natation à titre privé.

M. le Président le Président propose de signer avec ces derniers des conventions de mise à disposition des bassins. S'agissant de l'utilisant d'un équipement public, à des fins privées, il leur serait demandé une contribution forfaitaire de 150 € par mois.

Le Bureau réunit le 17 avril y est favorable.

Le conseil valide ces conventions et autorise M. le Président à les signer.

Création de la Régie de la Piscine de Sévérac d'Aveyron et tarifs d'entrées

Monsieur le Président rappelle que la piscine de Sévérac d'Aveyron est de compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2018 suite au transfert de compétence.

Il convient d'ouvrir une régie pour pouvoir encaisser les entrées payantes. Cette régie fonctionnera annuellement dans la « plage » allant du 1er juin au 31 septembre de chaque année.

Monsieur le Président propose également de reprendre les tarifs que pratiquait la commune de Sévérac d'Aveyron :

- Adultes-adolescents (13 et plus) : 3 € l'entrée
- Enfants de 3 à 12 ans : 1,50 € l'entrée
- Groupe, minimum de 4 personnes : 1.5 € / personne
- Carte saisonnière adultes, adolescents (13 ans et plus) : 35 €
- Abonnement familial (10 entrées) : 15 €
- Carte saisonnières enfant (de 3 à 12 ans) : 25 €
- Aquagym : 5 € la séance

Gratuité pour : les enfants de moins de 3 ans, Sapeurs Pompiers en activités du CS de Sévérac d'Aveyron, les activités sportives du collège les mercredis après-midi (UNSS).

Le bureau réunit le 17 avril a validé la création de cette régie et la reprise de ces tarifs.

Le conseil de communauté de communes valide l'ensemble de ces dispositions

Nota : Les plannings d'ouvertures des piscines pour la saison 2018 sont présentés et validés.

QUESTIONS DIVERSES

-Sur proposition de la commission « Culture », Monsieur le Président propose que :

1-la subvention de 2000 € pour le Festival Cap Mômes en 2018 soit abondée de 1000 € supplémentaires. Ce complément permettra de financer une résidence artistique avec la Compagnie « Les Maraudeurs et Cie » qui finalisera son nouveau spectacle pendant 2 semaines en proposant des animations sur le territoire.

2- d'attribuer 1000 € pour le Festival « Musique en Vallée d'Olt »

Ces deux montants (1000 € + 1000 €) seront à créditer par virement de l'article 022 « Réserve » au profit de l'article 65748 (subventions).

Le conseil valide ces deux propositions.

-Point sur le FNGIR de Gaillac d'Aveyron:

M. Michel MERCADIER a interrogé la Communauté de communes le 13 avril dernier concernant le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). En effet, la commune de Gaillac contribue toujours par « reversement » du FNIGR alors qu'elle ne perçoit plus la fiscalité professionnelle suite au passage en FPU.

La réponse apportée par la DDFIP est la suivante:

-1/le FNGIR est issu de la réforme de la taxe professionnelle. la Cne de Gaillac d'Aveyron contribue à hauteur 21 996 € car elle était « gagnante » avec la réforme.

-2/ Cette contribution de 21 996 € est maintenue sur la commune, malgré le passage en FPU, car le montant de la fiscalité professionnelle de 2017 lui est reversée intégralement par le mécanisme des attributions de compensations. Et ce, de manière définitive.

Par délibération, la Communauté de Communes pourrait prendre la part de reversement du FNGIR de la commune. Mais la commune devra compenser ce transfert de charge à la communauté de communes.